

Où en est-on ?

## LA FIBRE

### Petit rappel :

- ORANGE a été choisie par l'État pour installer ou faire installer la fibre partout en France.
- Ne pouvant tout faire en un temps imparti, ORANGE soustraite aux autres opérateurs, (SFR, BOUYGUES, FREE, ...)
- Chacun de ces opérateurs s'est vu attribuer une commune, ORANGE gardant à peu près 80% du territoire national.
- Sur Fuveau, c'est ORANGE qui installe (SFR sur Gréasque par exemple...).
- ORANGE n'installe que sur le domaine public, (ou sur un chemin privé mais ouvert au public).
- 18 armoires de rue sont installées sur Fuveau, par EIFFAGE.
- Quand elles sont opérationnelles, il y a un délai de 1 mois, pour que les autres opérateurs concurrents (FREE, BOUYGUES, SFR...) puissent poser une option commerciale, et pouvoir installer leur réseau.
- A partir de la limite de propriété, jusqu'à la maison, c'est l'opérateur choisi par le propriétaire qui installe. Si celui-ci est abonné à BOUYGUES, c'est BOUYGUES qui fera l'installation. S'il est abonné à FREE, c'est FREE qui fera l'installation. Le prix de l'installation est variable selon l'opérateur.
- L'installation sur le domaine public est faite par une société d'installation fibre, telle que CIRCET, FTH, AXXANS ou autre... Chacune ayant un secteur à couvrir.
- Techniquement, le câble fibre suit le câble cuivre, en parallèle. Si le câble cuivre (câble France Telecom) est souterrain, le câble fibre sera souterrain. Si le câble cuivre (câble France Telecom) est aérien, le câble fibre sera aérien, et sera installé sur les poteaux France Télécom, si ceux-ci sont assez résistants. ( un vérificateur de poteaux est missionné pour vérifier leur état). Sinon, deux solutions, installer un poteau supplémentaire, accolé au poteau « faible », ou passer, avec leur accord, sur un poteau ENEDIS.
- Tout ceci explique que les habitants de Fuveau ne sont pas desservis en même temps.
- A savoir : le Centre-Ville de Fuveau a très peu demandé la fibre, car le débit est suffisant, ce qui fait que ce n'est souvent pas nécessaire de se raccorder à la fibre.
- Au contraire les « éloignés du centre-ville », sont très gênés en ce moment, ne pouvant pas faire du télétravail correctement.
- A savoir : la Mairie n'a pas la main sur cette opération. Elle a provoqué une réunion (EIFFAGE, ORANGE, CIQ) le 20 juillet 2020 pour faire le point de la situation. Elle ne peut qu'encourager ORANGE à aller plus vite.

Et la Mairie n'a, à notre connaissance, pas plus d'infos que nous si ce n'est cette information :

« Si le déploiement sur la commune a effectivement démarré au S2 2019 par les implantations d'armoires, le réseau de transport a été finalisé sur la seconde partie de 2020 pour atteindre à ce jour un taux de **96% de couverture**. Parallèlement, la partie « aval » du réseau (entre la fin du transport et les habitations) qui permet l'éligibilité à la fibre, a également été enclenchée pour **atteindre 33% d'éligibles** sur la commune, soit environ **1 800** locaux éligibles, c'est-à-dire susceptibles de disposer d'un contrat fibre FTTH (sur environ 5 200 locaux identifiés). Le déploiement se poursuivra en 2021 et 2022, conformément aux engagements que nous avons pris au niveau national afin qu'à cette échéance, 100 % (hors refus des tiers) des locaux soient éligibles à la fibre. »

J'ai reçu , **le 29 janvier dernier, une réponse de la part d'Orange**, exposant la situation de notre secteur « Fuveau-Ouest ». Je vous la reproduis ci-dessous :

Mr Ziégélé

Le quartier dont vous êtes le président est un des secteurs de Fuveau le plus difficile à produire pour Orange, presque exclusivement en aérien.

Un petit rappel :

Orange est engagé, sur ses fonds propres, sur le déploiement de 100% des logements de votre commune, hors refus tiers, avant la fin de l'année 2022.

Chaque jour, les équipes sont mobilisées au sein des bureaux d'études et sur le terrain pour déployer de bout en bout ce réseau totalement nouveau.

A Fuveau, Orange va déployer environ 5000 équivalents logements et petites entreprises de la Commune. 1800 foyers sont déjà éligibles à date.

Une adresse devient éligible suite à différentes étapes incontournables:

" Etudes d'ingénierie réalisées pour vérifier l'emplacement des équipements à installer=> **pour votre quartier nous en sommes à 80%**

" Etude de charges sur les appuis aériens quand nécessaire (vérification de la capacité des appuis aériens à supporter la charge de câbles supplémentaires) **pour votre quartier nous en sommes à 30/40 %**

" En cas d'études de charges négatives, remplacement ou implantation de nouveaux poteaux après obtention d'autorisations administratives de la collectivité, délai entre 4 et 6 semaines de plus ,après la fin des études

" Obtention des accords des syndicats ou propriétaires privés impactés par la pose d'équipements RAS

" Planification des travaux pas encore faits

L'éligibilité de tous les logements est bien prévue, dès que toutes les étapes citées seront terminées. Il se peut que certains logements voisins soient déjà éligibles, car le cheminement technique des câbles et la pose des équipes a pu passer toutes les étapes.

On peut raisonnablement espérer qu'une grande partie de vos adhérents devienne raccordable dans les 6 mois à venir. Néanmoins les aléas sont très nombreux et en aucun cas ce courrier n'a valeur d'engagement .

En attendant, je vous invite à suivre régulièrement l'éligibilité de son logement ou même faire une Prise d'intérêt Fibre via notre site : « [reseaux.orange.fr](http://reseaux.orange.fr) »

**J'insiste sur le fait que le courrier reçu n'a pas valeur d'engagement.**

**Et n'oubliez pas de faire élaguer les branches qui pourraient gêner et retarder l'installation du câble sur les poteaux .**

**Voir les photos A & B :**

- Photo A : on voit la crédence installée en partie haute du poteau,
- Photo B : on voit le coffret fibre en partie basse du poteau

Pour les habitants qui se verront raccorder par Orange, je joins :

- 2 documents Orange sur le déploiement de la Fibre.
- Après la visite du technicien, le document des travaux à effectuer,